

sion a pour but et pour mandat de recueillir des preuves et des témoignages sur les diverses disparitions intervenues en Argentine à l'époque du régime militaire. En outre, il y a eu subordination des tribunaux militaires à la juridiction civile ordinaire; des poursuites ont été engagées contre les militaires présumés coupables des enlèvements et des disparitions. L'Argentine se prépare à ratifier les pactes de l'Organisation des Nations Unies sur les droits de l'homme. Le 5 février 1984, l'Argentine a signé la Convention inter-américaine sur les droits de l'homme.

Pour notre part, ainsi que j'en ai pris l'engagement envers votre Commission des affaires étrangères, et comme M. Widmer, président, vient ce le rappeler, nous sommes, par notre ambassadeur, en contact permanent avec M. Horacio Ravenna, chef de la Direction des droits de l'homme au Ministère des affaires étrangères d'Argentine. Nous lui avons remis un mémorandum, le 19 janvier 1984, accompagné de la liste des six personnes disparues, dont nous nous sommes engagés à tenter de retrouver la trace. Nous avons, d'autre part, reçu une lettre de la Commission nationale des personnes disparues, du 24 janvier, nous assurant qu'elle avait pris toutes les dispositions nécessaires pour entamer des recherches. Notre ambassade est en contact permanent avec les familles des disparus, qui ont un avocat pour poursuivre les recherches. Concernant Alexis Jaccard, dont nous avons souvent parlé du haut de cette tribune, nous relèverons que nous avons donné, ainsi que les autorités zurichoises, une suite favorable à la demande d'entraide judiciaire qui nous avait été adressée, pour faire entendre, à titre de témoins, MM. Luis Martinez et Ruben Bufano, qui sont tous les deux actuellement dans les prisons zurichoises et qui seront interrogés plus précisément sur la disparition de M. Alexis Jaccard.

J'ai pour ma part reçu officiellement, à Berne, M. Dante Caputo, le ministre des relations extérieures d'Argentine, le 27 février dernier. M. Caputo m'a confirmé à nouveau les engagements formels pris par le gouvernement argentin, de faire tout son possible pour tenter de retrouver nos disparus. Je tiens à relever les difficultés qu'il y aura à identifier les ossements retrouvés pêle-mêle dans des charniers découverts en Argentine. En l'occurrence, il ne faut pas se faire trop d'illusions quant au résultat de ces enquêtes et de ces recherches. Néanmoins, je puis vous assurer ici que tout le nécessaire a été et sera fait par le gouvernement argentin. En accord avec votre commission, nous acceptons la transmission, pour information, de la pétition.

Le président: La commission vous propose de transmettre la pétition au Conseil fédéral pour qu'il en prenne connaissance. Il n'est pas fait d'autre proposition. Vous en avez ainsi décidé.

Überwiesen – Transmis

81.578

Interpellation der freisinnig-demokratischen Fraktion Friedensbewegung. Haltung des Bundesrates Interpellation du groupe radical-démocratique Mouvement pacifiste. Attitude du Conseil fédéral

Siehe Jahrgang 1982, Seite 543 – Voir année 1982, page 543

Diskussion – Discussion

Le président: M. Dupont est satisfait de la réponse du Conseil fédéral.

82.946

Interpellation (de Capitani)-Dupont Entschädigungsverhandlungen mit der DDR Pourparlers d'indemnisation avec la RDA

Siehe Jahrgang 1983, Seite 542 – Voir année 1983, page 542

Diskussion – Discussion

M. Dupont: Je suis satisfait de la réponse qui a été donnée. Je souhaite cependant que ces négociations officielles se poursuivent. Il semble que ce soit le cas et qu'au mois de mai une nouvelle rencontre soit prévue avec les autorités de la RDA. Je voudrais qu'à cette occasion l'on rappelle combien le Parlement tient à ce que ces négociations aboutissent et à ce qu'une indemnisation, acceptable par les deux parties, soit trouvée. C'est surtout comme moyen de pression mis à disposition de la délégation suisse que je formule mon intervention.

M. Aubert, conseiller fédéral: Nous prenons acte des propositions et des vœux de M. Dupont. Nous pouvons vous assurer que nous faisons et que nous avons déjà fait l'impossible pour tenter d'obtenir des indemnisations. Vous savez les difficultés qu'il y a à traiter avec l'Allemagne de l'Est, qui prétend n'être pas débitrice des dommages subis par les Suisses sur son territoire. Les négociations ont été déjà très longues; les dossiers sont très complexes. Effectivement, comme l'a rappelé M. Dupont, dans le courant du mois de mai, nous poursuivrons ces négociations. Il n'est pas question pour nous de baisser les bras. Nous ferons tout pour tenter d'obtenir les indemnités dues à nos concitoyens.

Le président: M. Dupont se déclare satisfait, l'interpellation est ainsi classée.

82.224

Parlamentarische Initiative Bodenrecht (Zwischenbericht) Initiative parlementaire Droit foncier (rapport intermédiaire)

Herr **Schnyder** unterbreitet namens der Kommission folgenden Zwischenbericht:

Die Kommission beschloss an ihrer Sitzung vom 10. August 1983, ihre Arbeit vorläufig zu sistieren und dem Plenum einen Zwischenbericht zu unterbreiten:

1. Am 16. Dezember 1982 reichte Nationalrat Bundi eine parlamentarische Initiative ein, mit der er eine Neufassung von Artikel 22ter der Bundesverfassung verlangt. Nach seinem Vorschlag soll das Eigentum weiterhin gewährleistet sein und im öffentlichen Interesse beschränkt werden können, wobei bei Enteignungen im Gegensatz zum geltenden Recht keine volle, sondern eine angemessene Entschädigung zu leisten ist. Ausserdem soll der Bund verpflichtet werden, verschiedene Vorkehren zur breitgestreuten Eigentumsbildung natürlicher Personen, zur Verminderung der Konzentration von Grundeigentum und der Bodenspekulation sowie zur Mehrwertabschöpfung zu treffen.

2. In einer ersten allgemeinen Aussprache waren die meisten Kommissionsmitglieder mit dem Initianten einig, dass

Interpellation (de Capitani)-Dupont Entschädigungsverhandlungen mit der DDR

Interpellation (de Capitani)-Dupont Pourparlers d'indemnisation avec la RDA

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1984
Année	
Anno	
Band	I
Volume	
Volume	
Session	Frühjahrssession
Session	Session de printemps
Sessione	Sessione primaverile
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	09
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	82.946
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	15.03.1984 - 08:00
Date	
Data	
Seite	232-232
Page	
Pagina	
Ref. No	20 012 239

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.

Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.